

Championnat Départemental de l'Ain des Jeunes 2019

U8 (Moins de 9 ans), U10 (Moins de 11 ans)

Date	Lieu	Inscriptions par mail avant	Par mail
Sam 20 et Dim 21 avril 2019	Golf de la Bresse	Mercredi 17 avril 2019 à 12h	secretariat@golfdelabresse.com flove@club-internet.fr

Conditions de Participation

- * Forme de jeu :
 - 36 Trous Strokeford* (18 trous par jour) pour les U10 Garçons et Filles,
 - 18 Trous Strokeford* (9 trous par jour) pour les U8 Garçons et Filles.
- * Remplir les critères d'âge et de niveau du tableau ci-dessous.
- * Les joueurs et joueuses, membres d'une AS, **devront s'inscrire uniquement par le biais de l'Association Sportive du Club d'appartenance et plus précisément par les Pros ou Responsables Jeunes de leur Club.**
- * Ces derniers devront :
 - * Recueillir les inscriptions auprès des parents ou des jeunes de leur Club à travers le formulaire qui est joint à ce règlement et publié sur la page « Championnat de l'Ain » sur le site web <http://www.comitegolfain.org>
 - * Envoyer par e-mail le **formulaire d'inscription** dûment rempli **au plus tard le 17 avril 2019 à midi**
 - * Envoyer le **règlement** (40€ / joueur) des inscrits à l'épreuve par chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf de l'Ain) **avant le 17 avril 2019** à l'adresse suivante :

Comité Départemental de Golf de l'Ain – c/o Golf de la Sorelle
Domaine de Gravagneux - 01320 Villette sur Ain
 - * S'assurer qu'au moins un parent accompagnateur pour 3 enfants inscrits est mentionné sur le formulaire d'inscriptions et que ces parents sont présents et disponibles pour accompagner et être « marqueur » dans une partie.
- * Les jeunes devront :
 1. Être à jour de la licence et du certificat médical 2019.
 2. Être licenciés auprès de la FFG dans l'Ain en 2019.
 3. S'être acquitté du droit d'inscription : **40 €** pour les 2 jours.

Aucun remboursement ou débours ne sera effectué sur le montant de l'engagement dès lors que le joueur sera inscrit. Le joueur ou joueuse qui n'a pas acquitté(e) son droit d'engagement ne peut pas jouer.

Catégories	Niveau de jeu		N° Trous	Formule de jeu
	Garçons	Filles		
U8 (né en 2011, 2012, 2013, et 2014)	Maxi 52	Maxi 52	18 trous	Strokeford (Règle de 10)
U10 (né en 2009 et 2010)	Maxi 49	Maxi 52	36 trous	Strokeford (Règle de 10)

* Strokeford: correspond à un Stroke-Play avec nombre de coups limité à 10, soit, si au bout de 9 coups la balle n'est pas rentrée, il sera demandé au joueur ou joueuse de relever sa balle et de noter « 10 » sur sa carte de score.

- Si le Championnat n'atteint pas les 100 joueurs et joueuses, le Comité d'épreuve se réserve le droit d'attribuer plus de 2 invitations par catégorie U10 et U8.
- Un jeune U10 qui participe au Championnat de l'Ain peut également participer en U12 aux Championnats Régionaux à condition d'avoir obligatoirement validé son drapeau d'argent et remplir toutes les conditions du Règlement des U12

Règlement de l'épreuve

1. **Distances** : parcours jeunes homologué selon Vade-mecum fédéral 2019 paragraphe 3.6.4. / Voir tableau en fin de document ci-dessous. Les U8 (garçons et filles) partiront des repères #7 (oranges).
2. Dans chaque catégorie, chez les filles comme chez les garçons, la première place en brut après 36 trous (18 pour les U8) désignera le champion départemental de la catégorie. En cas d'égalité, un play-off en « mort subite » sera disputé sur les trous définis par le comité de l'épreuve.
3. Le **classement** est effectué en brut par sexe et par catégorie
4. Chariots électriques : L'utilisation de chariots électriques n'est pas autorisée.
5. Caddies : La présence d'un caddie ou cadette est règlementé par catégorie d'âge et comme suit
 - a. U8 : obligatoire
 - b. U10 : autorisée

Le cadet doit avoir au moins 13 ans et il/elle ne peut pas être un professeur de golf ou un coach. Un Code de Conduite de Cadet se trouve à la fin de ce règlement.

6. **Marqueurs** : Les coups devront être marqués sur les cartes de jeu par les joueurs exception faite pour les U8 et U10 où les cadets pourront marquer les coups. Pour les U10 un marqueur devra s'ajouter dans les cas où des cadets ne seraient pas disponibles et en aucun cas une partie ne sera laissée sans au moins un marqueur accompagnateur. Les marqueurs ne doivent pas avoir de lien de parenté avec les joueurs. Dans les parties de 2 joueurs la présence d'un marqueur est obligatoire y compris lorsque des cadets sont présents. Pour les U10, en absence de cadets, un accompagnateur de partie devra obligatoirement noter les scores des jeunes.
7. **Accompagnateurs** : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) qui ne sont pas des cadets devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.
8. Utilisation des **télé mètres** : seuls les appareils mesurant exclusivement la distance sont autorisés. Ceux donnant tout autre type d'indication (dénivelé par exemple) demeurent interdits en compétition même si cette fonction n'est pas utilisée. Dans le cas contraire le joueur sera en infraction avec la Règle 14-3.
9. Les règles générales en vigueur sont celles de la R&A Règles de Golf, FFGolf et de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Golf (vade-mecum 2019).
10. L'épreuve est non-fumeur y compris pour les cadets et les accompagnateurs marqueurs.
11. Les téléphones portables sont interdits durant l'épreuve.
12. Aucun sur-classement ne sera accepté.

Tout manquement aux points 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 entraînera la disqualification du joueur ou de la joueuse.

Comité de l'épreuve

Les membres de la commission Jeunes du CDO1 et l'arbitre présents sur la compétition.

Code de Conduite des Cadets

Les cadets (ou cadettes) sont une aide apportée au joueur et non une source de conflit. Dans ce cadre, le cadet s'engage à être le seul et unique conseil du joueur et à tenir un comportement correct et respectueux vis-à-vis de tous les participants de la partie.

Si un cadet devient perturbateur jusqu'au point de recevoir une plainte officielle d'un organisateur, bénévole, co-compétiteur ou cadet, il ou elle recevra un avertissement.

Au deuxième avertissement il lui sera demandé de quitter le parcours et le joueur pourra continuer la partie mais sans cadet. Dans le cas d'un U8, il pourra être remplacé.

Les violations qui peuvent générer un avertissement comprennent :

- Le blasphème,
- Langage abusif,
- Lancer des clubs,

- Tricher,
- Manquer de respect vis-à-vis des bénévoles, des concurrents, des joueurs, des organisateurs, du terrain de golf, des installations ou tout autre comportement indigne d'un cadet.

Attention : les nouvelles Règles de Golf 2019 impactent aussi certaines activités des caddies dont, notamment, l'interdiction d'aligner le joueur.

Le Comité Départemental ainsi que le Comité d'Épreuve se réservent le droit de suspendre et faire sortir du jeu un cadet à tout moment pour une infraction flagrante.

Parcours Jeunes / Golf de la Bresse

Ci-dessous les distances et les repères du parcours Jeunes du Golf de la Bresse qui seront utilisées pour le Championnat des Jeunes de L'Ain 2019. Les U8 partiront des repères #7 (oranges).

GOLF de la Bresse / Parcours Jeunes

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
PAR	4	4	5	4	3	4	4	3	5	36	4	4	3	5	4	4	3	4	5	36	72
HCP	18	16	14	9	10	1	7	5	3		6	13	11	12	4	17	15	2	8		
10 - Minimes G	311	285	459	366	115	405	360	161	502	2964	369	271	134	448	379	307	139	372	480	2899	5863
11 - Benjamins G	311	285	390	308	115	360	317	125	502	2713	341	271	134	412	351	307	139	339	480	2774	5487
12 - U12 G	227	244	345	230	115	324	284	125	454	2348	295	271	107	412	292	292	85	298	363	2415	4763
13 - U10 G	227	212	345	230	107	260	275	100	285	2041	295	199	102	378	245	231	85	245	340	2120	4161
20 - Minimes F	227	285	439	308	107	324	317	125	454	2586	295	271	107	378	313	231	139	298	363	2395	4981
21 - Benjamins F	227	244	345	308	107	260	275	125	408	2299	295	259	107	378	292	231	85	298	340	2285	4584
22 - U12 F	227	212	345	230	107	260	275	100	285	2041	295	199	102	378	245	231	85	245	340	2120	4161
23 - U10 F	227	212	345	230	85	170	210	75	285	1839	210	180	102	220	220	231	85	245	340	1833	3672

Parcours Repères #7 – Oranges

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
PAR	4	4	5	4	3	4	4	3	5	36	4	4	3	5	4	4	3	4	5	36	72
HCP	18	16	14	9	10	1	7	5	3		6	13	11	12	4	17	15	2	8		
7 - Orange	130	120	220	180	65	170	150	75	220	1330	130	120	102	220	220	120	75	168	210	1365	2695